



Note

au Président de la République

Accueil réservé aux
Missions étrangères en
visite au Rwanda

Il m'est arrivé, à quelques reprises, d'avoir des entretiens avec les membres de missions étrangères, venues à Kigali à la demande du Gouvernement rwandais pour se rendre compte sur place des possibilités de développement tant agricole qu'industriel qu'offre le pays. J'ai été frappé de constater que les membres de ces missions étaient quelquefois déçus de l'accueil qui leur était réservé, non sur le plan de la courtoisie, mais sur celui de la préparation de leurs interlocuteurs rwandais, des renseignements qu'ils étaient en mesure de leur fournir, voire de l'intérêt qu'ils portaient à leur présence à Kigali:

- conférences réunies au pied levé,
- méconnaissance des dossiers,
- absence des hauts fonctionnaires, voire des ministres compétents,
- indications imprécises sur la position du Gouvernement rwandais à l'égard des sujets intéressant la mission.

Cette déception, je l'ai rencontrée une fois encore chez les deux membres de la mission conjointe BIRD/FAO qui ont séjourné à Kigali du 3 au 6 octobre 1966.

Puis-je en conséquence vous suggérer de rappeler à l'occasion aux divers ministères que pour être fructueux, les entretiens avec les membres de missions étrangères en séjour au Rwanda doivent remplir certaines conditions:

- les dossiers devraient être préparés et connus dans le détail et à l'avance, de façon que la discussion puisse avoir lieu en connaissance de cause et que des suggestions ou des propositions aussi concrètes que possible puissent être faites à la mission;
- l'horaire des réunions devrait être respecté;
- les responsables rwandais devraient participer à la discussion d'un bout à l'autre, et non pas faire acte de présence au début ou en cours de réunion et puis s'esquiver;
- la première réunion au moins devrait être ouverte et présidée, si possible, par le Ministre dont relève l'objet de la mission;
- les rendez-vous individuels demandés par des membres de la mission devraient pouvoir être fixés à l'avance, avant même leur arrivée à Kigali.

Lorsque ces conditions ne peuvent être réunies, mieux vaut différer la venue de la mission jusqu'au moment où l'on peut lui réserver l'accueil auquel elle a droit.

Kigali, le 19 octobre 1966

Marcel Heimo

N o t e
au Président de la République.

Centralisation et coordination des travaux topographiques et cartographiques.

Renseignements pris auprès du Service des terres du Ministère de l'agriculture, le problème que le projet d'Arrêté présidentiel ci-joint entend résoudre est aussi actuel aujourd'hui qu'il l'était le 22 décembre 1965.

L'exposé des motifs, dont un exemplaire a été retrouvé, explique et justifie le projet d'Arrêté. De toute évidence, la centralisation et la coordination des travaux topographiques et cartographiques auprès du service compétent de l'administration seraient des mesures à la fois utiles et nécessaires; de plus, elles seraient de nature à éviter à l'Etat rwandais des dépenses appréciables dans l'avenir; en effet, le Service des terres posséderait déjà, en totalité ou en partie, les relevés ou autres éléments topographiques ou cartographiques dont il pourrait alors avoir besoin.

L'Arrêté n'a pratiquement aucune incidence financière.

Je suggère que ce projet d'Arrêté présidentiel soit renvoyé au Ministre de l'agriculture, muni de votre signature, en vue de sa publication au J.O.

Kigali, le 11 octobre 1967.

N o t e
au Président de la République

Parc national de la Kagera

Je me suis entretenu récemment avec le Dr W. Neubauer, des entreprises Krupp, qui a effectué au cours des derniers mois un long travail de prospection dans le Parc de la Kagera pour y découvrir des gisements de minerai. A cette fin, l'équipe de M. Neubauer a sillonné pendant 4 mois la partie sud du Parc, l'a traversé de part en part et y a ouvert environ 100km de pistes.

En marge de son rapport de prospection, qui est malheureusement négatif en ce qui concerne la présence de gisements commercialement exploitables, M. Neubauer a constaté que le Parc ne contenait de loin pas autant d'animaux sauvages qu'on l'imaginait. Certaines espèces (lions) y auraient même presque complètement disparu. Ce fait peut être dû à divers facteurs tenant soit à la végétation, soit au climat, soit à la présence de mouches tsétsé, etc.. Mais ce qui est certain, c'est que lui-même et son équipe y ont trouvé des pièges par centaines. M. Neubauer estime quant à lui que la partie sud du Parc ne se prête pas, ou plus, à une exploitation touristique. Si le braconnage devait continuer au rythme de ces derniers temps, c'est même la partie nord du Parc qui serait mise en cause.

J'ai cru utile de porter ces appréciations à votre connaissance car la préservation de la faune y est la condition du maintien du Parc comme centre d'attraction touristique.

Kigali, le 6 octobre 1967.